

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1658

27 juin 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|--|--------------|
| Aequitas Europe 2 S.à r.l. | 79569 | SGG Holdings S.A. | 79540 |
| Amantea Finco S.à r.l. | 79542 | SGG Participations S.A. | 79540 |
| Bouschéisser Esch/Uelzecht | 79565 | Silhouette Holdings S.à r.l. | 79538 |
| e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l. | 79542 | Silver II GP S.à r.l. | 79538 |
| ETRM Services Luxembourg S.à r.l. | 79549 | Sinatra S.à r.l. | 79538 |
| Forum TFI Investment S.à r.l. | 79556 | Sirocco | 79538 |
| FundPartner Solutions (Europe) S.A. | 79545 | Sitinvest S.A. | 79541 |
| G2S Investissement S.à r.l. | 79580 | SmartStream Acquisitions S.à r.l. | 79539 |
| GGM Venture Capital S.C.A., SICAR | 79567 | SM Belleville S.A. | 79544 |
| GLI Investment Holdings S.à r.l. | 79570 | Société Anonyme Global Mondial Consulting | 79544 |
| Goldeneye S.A. | 79579 | Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A. | 79543 |
| Greenman Investments Partners S.à r.l. | 79559 | Sofilec | 79544 |
| Grohe Group S.à r.l. | 79546 | Sofina Multi Strategy | 79545 |
| Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l. | 79541 | Steinfort PropCo Sarl | 79543 |
| KLK S.A. | 79583 | Sub Lecta 2 S.A. | 79543 |
| KLK Spf S.A. | 79583 | Sumox S.à r.l. | 79569 |
| Lockwood International Holding S.A.H. | 79548 | Superior Luxco 2 S.à r.l. | 79539 |
| RLT S.A. | 79548 | Superior Luxco 2 S.à r.l. | 79541 |
| Sankaty European Holdings S.à r.l. | 79540 | TE Connectivity Holding International II S.à r.l. | 79583 |
| Sculptor Kazakh Investments S.à r.l. | 79548 | Terra Nova Participations S.A. | 79583 |
| Severn Trent Luxembourg Finance S.A. | 79539 | Trust Alliance Luxembourg S.A. | 79545 |
| Sèvres II S. à r.l. | 79540 | Vulca'Lux S.à r.l. | 79542 |
| | | Zento S.A. | 79542 |

Sirocco, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.467.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 05 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058780/11.

(140067513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Silhouette Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.184.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058776/11.

(140067962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Silver II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.221.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 24 avril 2014 sous la référence L140066980.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058778/12.

(140067749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Sinatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.515.200,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.931.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Dominique LE GAL, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058779/20.

(140067995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Superior Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.358.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Superior Luxco 2 S.à r.l.
J. H. Greenberg / G.B.A.D. Cousin
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014058791/13.

(140067550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 125.167.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 10 avril 2014, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 avril 2014, sous la référence L140060744:

La liquidation de la société Severn Trent Luxembourg Finance S.A, décidée par acte du notaire Maître Blanche Moutrier en date du 12 décembre 2013, a été clôturée par résolutions prises en date du 25 mars 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058774/16.

(140067261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

SmartStream Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.425,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 118.408.

Extrait des Résolutions prises par les Associés en date du 2 Avril 2014

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, né le 2 octobre 1961 dans l'État du New Jersey, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à John Hancock Tower, 56^{ème} étage, 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, États-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de classe A de la Société;

- Monsieur Amine Zouari, né le 18 mars 1979 à Tunis, Tunisie, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la Société;

- Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de cinq (5) à sept (7).

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

* Monsieur Gregory Wallace, gérant de classe A;

* Monsieur Thomas Alber, gérant de classe A;

* Monsieur Jeffrey C. Hadden, gérant de classe A;

* Monsieur Keith Greally, gérant de classe B;

* Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de classe B;

* Monsieur Maxence Monot, gérant de classe B; et

* Monsieur Amine Zouari, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014058781/25.

(140067056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Sankaty European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.541,20.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058766/10.

(140067485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

SGG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.013.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en date du 22 avril 2014

Le mandat de commissaire aux comptes de KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058798/12.

(140067622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

SGG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.791.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 1^{er} avril 2014

Monsieur Serge Krancenblum, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration avec effet à partir du 22 avril 2014 et jusqu'à la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058799/12.

(140067634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Sèvres II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.879.300,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 120.013.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058797/20.

(140067573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.001,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l.

Représentée par Damien Nussbaum

Gérant B

Référence de publication: 2014058532/13.

(140067124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Superior Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.358.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Superior Luxco 2 S.à r.l.

J. H. Greenberg / G.B.A.D. Cousin

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014058792/13.

(140067575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Sitinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.941.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Pétange le 30 avril 2013.

L'assemblée a décidé le renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, Comptable

59, route de Luxembourg, L-4761 PETANGE

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, Comptable

59, route de Luxembourg, L4761 PETANGE

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée

59, route de Luxembourg, L-4761 PETANGE

Madame Myriam MATHIEU, employée privée

59, route de Luxembourg L-4761 PETANGE

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale Sàrl

59, route de Luxembourg L-4761 PETANGE

Pétange, le 30 avril 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014058802/26.

(140067291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Zento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 92.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058894/9.

(140067955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Vulca'Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.
R.C.S. Luxembourg B 134.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058879/10.

(140067188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 142.806.

Les comptes annuels et rapport du Reviseur d'entreprises agréée au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058926/11.

(140068940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Amantea Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 177.971.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis; et
- la nomination avec effet au 19 avril 2014 et pour une durée indéterminée de Michael Furth en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, Gérant A
- Dominique LE GAL, Gérant A
- Michael FURTH, Gérant A
- Pavan MASSIMILIANO, Gérant B
- Ramon VAN HEUDSEN, Gérant B
- Luca FALETTI, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Le Gal
Gérant A

Référence de publication: 2014058944/24.

(140068836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.696.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058810/9.

(140067689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Steinfort PropCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 155.794.

Les comptes annuels au 15 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014058785/11.

(140067765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Sub Lecta 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.206.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2014.

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire comme suit:

M. Stef Oostvogels, demeurant professionnellement au 1, Rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, administrateur;

Mme Delphine Tempé, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;

Mme Emanuela Brero, demeurant professionnellement au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

M. Thomas Morana, demeurant professionnellement au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

M. Yann Hilpert, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;

M. Manuel Mouget, demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Mme Stella Le Cras, demeurant professionnellement au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

M. Santiago Ramirez Larrauri, demeurant professionnellement au 42, Calle Serrano, 1° Floor, E-28001 Madrid, président et administrateur;

M. Bruce Hardy McLain, demeurant 913 Balmoral, 2 Praed Street, Londres W2 1JN (Royaume-Uni), administrateur;

M. Giorgio De Palma, demeurant au Via dell'Orso 8, I-20121 Milan, administrateur;

M. Eduardo Querol, demeurant au 331, Carrer de Llull, E-08019 Barcelone (Espagne), administrateur;

M. Andrea Minguzzi, demeurant professionnellement au 107 Rue de Percke, B-1180 Bruxelles, administrateur;

M. Francisco Javier de Jaime y Guijarro, demeurant au 42, Calle Serrano, 1° Floor, E-28001 Madrid, administrateur;

M. Pierre Denis, demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014.

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé venant à échéance, l'assemblée décide de nommer comme suit:

Réviseur d'Entreprise agréé

Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Agent comptable

Référence de publication: 2014058826/34.

(140067254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Société Anonyme Global Mondial Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.631.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 4 juin 2013

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Luciana SPANNAGEL de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste de commissaire aux comptes:

Maître Daniel SCHON, avocat, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Référence de publication: 2014058809/13.

(140067221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

SM Belleville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.948.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 15 avril 2014 qu'est nommée à la fonction d'administrateur unique de la société:

- Madame Christelle KENIS, née le 30 janvier 1965 à Virton, avec adresse professionnelle au 30 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014058806/17.

(140067159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Sofilec, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 7.399.

—
Constituée par acte du 15 octobre 1936, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 30 octobre 1936, n° 87.

Prorogée par acte du 6 octobre 1966, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 3 novembre 1966, n° 144.

Les statuts ont été modifiés par actes des 10 mai 1957, 23 décembre 1961, 3 décembre 1974, 13 décembre 1983, 3 avril 1984, 7 mai 1986, 11 décembre 1992, 29 juin 1998, 29 juin 2000, le 20 décembre 2006 et le 23 novembre 2010 publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial des 11 juin 1957 C-n° 46, 24 janvier 1962 C-n° 6, 5 février 1975 C-n° 21, 20 janvier 1984 C-n° 16, 30 avril 1984 C-n° 117 du 6 août 1986 C-n° 222, 1^{er} avril 1993 C-n° 141, 15 octobre 1998 C-n° 745, 06 décembre 2000 C-n° 874, 22 mars 2007 C-n° 432 et le 13 décembre 2010 C-2727.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 15 avril 2014

L'assemblée réélit aux fonctions d'administrateur Messieurs Harold Boël et Bernard Trempont pour un terme de six ans finissant en 2020.

L'Assemblée accepte la démission de Madame Sophie Malarme et de son mandat d'administrateur avec effet au 15 avril 2014.

L'Assemblée réélit, en qualité de Réviseur d'entreprises, pour un terme d'un an, la société Mazars Luxembourg S.A., réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Référence de publication: 2014058817/24.

(140067545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Sofina Multi Strategy, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 149.521.

Constituée par acte du 26 novembre 2009, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 10 décembre 2009, n° 2404.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 15 avril 2014

L'Assemblée Générale réélit aux fonctions d'administrateurs Messieurs Pierre Ahlborn, Harold Boël, Xavier Coirbay, Bernard Trempont, Laurent Jouret, Paul Mousel ainsi que Mesdames Stéphanie Delperdange et Alessandra Salà pour un terme d'un an finissant en 2015.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Xavier Coirbay en tant qu'administrateur délégué pour un terme d'un an finissant en 2015.

L'Assemblée réélit, en qualité de Réviseur d'entreprises, pour un terme d'un an, la société Mazars Luxembourg S.A., réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Référence de publication: 2014058819/17.

(140067542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Trust Alliance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Itzig.
R.C.S. Luxembourg B 168.736.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 25 février 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée) tenue en date du 25 février 2014 que:

- l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du 25 février 2014; et
- l'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés à l'adresse du siège social du liquidateur pendant une période de cinq années à compter de la date de clôture de la liquidation.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trust Alliance Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014058839/18.

(140067866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

FundPartner Solutions (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.653.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ("l'Assemblée") s'est tenue à Luxembourg le 10 avril 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve le renouvellement des mandats de:

Mr Pierre Etienne, 15a, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

Mr Marc Briol, 60 route des acacias, CH-1211 Genève 73

Mr Peter Wintsch, 60 route des acacias, CH-1211 Genève 73

Mme Michèle Berger, 15 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Me Claude Kremer, 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

2. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl à la fonction de Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014059187/19.

(140068270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

Grohe Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.142.857,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Grohe Group S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 57,142,857 having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 May 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 21 June 2004 under number 637, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 101086.

The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Loesch on 21 January 2014, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting opened at 11:00 am with Mr. Martin Paul GALLIVER, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman designated Mrs Marie-Madeleine Werner, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present general meeting of shareholders has been duly convened by convening notices sent by registered mail to all the shareholders on 25 March 2014, thus eight (8) days prior to the present general meeting.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg with effect as of 3 April 2014;

2. Delegation of powers; and

3. Miscellaneous.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

IV. That pursuant to the attendance list, shareholders representing eighty-seven point five per cent (87.5 %) out of a total number of fifty-seven million one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-seven (57,142,857) shares are present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes which is duly signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the board of the general meeting.

V. That the present meeting is regularly constituted and may therefore validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting of shareholders has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 3 April 2014.

As a result of this transfer, article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.”

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to authorise and appoint, to the extent necessary, any lawyer of the law firm Arendt & Medernach, residing professionally in Luxembourg, each acting individually and with full power of substitution to proceed to all notices and publications with the Luxembourg Trade and Companies Register and the Luxembourg

Official Gazette (Mémorial C, Recueil des sociétés et associations) with respect to the change of registered office of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholders of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendvierzehn, am zweiten April,

vor uns, Maître Jean-Paul MEYERS, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

Wird abgehalten, eine außerordentliche Hauptversammlung der Grohe Group S.à r.l. (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg und mit einem Stammkapital von EUR 57.142.857,-; mit Sitz in 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 101.086 gegründet am 18. Mai 2004 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 21. Juni 2004 unter Nummer 637.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal durch notarielle Urkunde des Notars Marc Loesch am 21 Januar 2014 geändert, welche noch nicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Sitzung wurde um 11 Uhr eröffnet. Den Vorsitz der Hauptversammlung führt Herr Martin Paul GALLIVER, beruflich ansässig in Luxemburg.

Zum Schriftführer und Stimmzähler wird bestimmt Frau Marie-Madeleine Werner, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros dieser Hauptversammlung ersucht der Vorsitzende dem amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Dass diese Hauptversammlung durch eingeschriebenes Einberufungsschreiben am 25 März 2014, also acht (8) Tage vor der jetzigen Hauptversammlung, an alle Gesellschafter ordnungsgemäß geladen wurde.

II. Dass die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg nach 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxemburg mit Wirkung am 3. April 2014;

2. Ermächtigungen;

3. Verschiedenes.

III. Dass die Namen der in der Hauptversammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Gesellschafter, die der Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der Anteile, die von den Gesellschaftern gehalten werden, in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, welche von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Präsidiums der Außerordentlichen Hauptversammlung unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste sowie die rechtsgültig paraphierten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben diesem Protokoll beifügt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll registriert.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beifügt.

IV. Gesellschafter welche siebenundachtzig und ein halb Prozent (87.5%) von insgesamt siebenundfünfzigmillionenhundertzweiundvierzigtausendachthundertundsiebundfünfzig (57.142.857) Anteilen besitzen sind gegenwärtige vertreten. Die Anzahl der von ihnen gehaltenen Anteile wird in der hierbeifügten Anwesenheitsliste niedergeschrieben. Die Anwesenheitsliste wird ordnungsgemäß von allen gegenwärtigen Gesellschafter, Bevollmächtigten und Mitgliedern des Präsidiums der außerordentlichen Hauptversammlung unterzeichnet.

V. Dass folglich die vorliegende Hauptversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und wirksam über die Tagesordnungspunkte befinden und beschließen kann.

Die Hauptversammlung ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz mit Wirkung am 3 April 2014 auf folgende Adresse zu verlegen: 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

Die Hauptversammlung beschließt die Änderung von Artikel fünf der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

" **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Agenturen sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnen."

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt jedem Anwalt und Angestellten der Kanzlei Arendt & Medernach, jedem einzeln, die vollumfängliche Vertretungsmacht und uneingeschränkte Befugnis zu erteilen um jede mögliche notwendige Veröffentlichung von Mitteilungen im Luxemburger Handelsregister und dem „Mémorial C, Recueil des sociétés et associations“, im Rahmen der Verlegung des Gesellschaftssitzes, zu unternehmen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben die Erschienenen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Galliver, Werner, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 avril 2014. Relation: RED/2014/836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Els.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 17. April 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014057779/134.

(140066394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Sculptor Kazakh Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.456.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058771/9.

(140067118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

RLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.713.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058760/9.

(140067764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Lockwood International Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.333.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058600/10.

(140067102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

ETRMServices Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 186.338.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighth day of the month of April.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-Sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ETRM SERVICES.COM, Inc., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 50-12 229th Street, Oakland Gardens, New-York, 11364, United States of America and registered with the Register of the Delaware under number 4661363,

represented by Me Vianney de Bagneaux, avocat, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 3 April 2014 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée) "ETRM Services Luxembourg S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "ETRM Services Luxembourg S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is also to carry out, whether directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all operations, provision of technical projects, range of consulting and support services relating to the energy trading and risk management systems, including the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, or other business entities, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale and/or, management of solutions for the energy trading and risk management systems.

The Company may also acquire, enhance, held, grant license and dispose of patents, licenses or other intellectual property rights, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting and as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the individual signature of any of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability of Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on first Friday of the month of June at 2 PM of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2014.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

| Subscriber | Number of shares | Payment |
|--|------------------|---------|
| ETRM SERVICES.COM, Inc., above named | 12,500 | €12,500 |
| Total | 12,500 | €12,500 |

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.450.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue Nicolas Adames, L- 1114 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time, subject to the provisions of the articles of association of the Company:
 - Mr Vipul Chugh, director, born on 15th September 1970 in India and having his professional address at 50-12 229th Street, Oakland Gardens, New-York, 11364, United States of America; and
 - Mr Pierre-Yves Gagné, director, born on 5th October 1970 at Montreal, Canada, and having his professional address at 45 Chemin de L'Île, L'Île-Cadieux, Quebec, J7V 8P3, Canada.

Whereof the present deed was done in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ETRM SERVICES.COM, Inc., un limited partnership régi par les lois de l'État du Delaware, États-Unis, ayant son siège social au 50-12 229th Street, Oakland Gardens, New-York, 11364, États-Unis et enregistré auprès du Registre du Delaware sous le numéro 4661363,

représenté par Me Vianney de Bagneaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 avril 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «ETRM Services Luxembourg S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la/les partie(s) comparante(s) et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ETRM Services Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance,

de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

L'objet de la Société est aussi d'effectuer, directement ou indirectement, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations, fourniture de projets techniques, gamme de services de conseil et de soutien relatifs aux systèmes de commerce de produits énergétiques et de gestion des risques, incluant la détention directe ou indirecte de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou autres entités commerciales, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente et/ou, la gestion de systèmes de commerce de produits énergétiques et de gestion des risques.

La Société peut aussi acquérir, améliorer, détenir, accorder des licences et céder des brevets, licences ou autres droits de propriété intellectuelle, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties ou de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de con-

vocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs de gestion, signatures autorisées. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par la signature de l'un quelconque des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique), le conseil de gérance, ou par de l'un quelconque des gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du délégué ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée.

Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée, (ii) cependant, des décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier vendredi du mois de Juin à 14 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiqué en regard de leur nom respectif:

| Souscripteur(s) | Nombre de parts sociales | Paiement |
|---|--------------------------|----------|
| ETRM SERVICES.COM, Inc., pré-désignée | 12.500 | €12.500 |
| Total | 12.500 | €12.500 |

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.450.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée, sous réserve des dispositions des statuts de la Société:
 - M. Vipul Chugh, directeur, né le 15 Septembre 1970 en Inde et ayant son adresse professionnelle au 50-12 229th Street, Oakland Gardens, New-York, 11364, Etats-Unis; et
 - M. Pierre-Yves Gagné, directeur, né le 5 Octobre 1970 à Montréal, Canada, and ayant son adresse professionnelle au 45 Chemin de L'Île, L'Île-Cadieux, Québec, J7V 8P3, Canada.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: V. DE BAGNEAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 avril 2014. Relation: RED/2014/863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014057726/419.

(140066188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Forum TFI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 179.549.

In the year two thousand and fourteen, on thirty-first day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Jan Bogdan PILCH, manager of companies, born on June 23rd, 1965 in Wisla (Poland), residing at ul. Skrzetuskiego 23, 30-441 Krakow, Poland,

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 27, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he his the Sole shareholder of Forum TFI Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on August, 5th, 2013, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2437 dated of October 2nd, 2013; The articles of Association have not been amended till today.

- that the Sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of thirty thousand euros (EUR 30.000,-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-) to forty-two thousand five hundred euros (EUR 42.500,-) by issuance of three thousand (3.000) new shares with a par value of ten euros (EUR 10,-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole shareholder having waived its preferential subscription right,

Thereupon appeared:

Pilch Investments, Société Civile, a Luxembourg company with its registered office at Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg, registered with RCS Luxembourg under number E 5097, represented by its manager, Mr. Philippe AFLALO, prenamed, which declares to subscribe to three thousand (3.000) new shares with a par value of ten euros (EUR 10,-) each, by contribution in kind of 1.200 shares of a par value of EUR 1,-each, representing 100% of the shares of the company "ARTAREN HOLDINGS LIMITED" a company existing under the laws of Cyprus with registered office at Thiseos 4, Egekomi, P.C. 2413, Nicosie, Cyprus, registered at the company's register of Nicosia under the number HE 242504,

It results from a certificate issued by the Directors of "ARTAREN HOLDINGS LIMITED" on March 27th, 2014, that:

- Pilch Investments, Société Civile, a Luxembourg company having its registered office at Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg and registered with RCS Luxembourg under number E 5097, is the owner of 1.200 ordinary shares with a nominal value of EUR 1,- each of the Company, representing 100% of the Company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- Pilch Investments, Société Civile, prenamed, is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Cyprus law and the articles of association of the company, the shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Cyprus, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the company's shares totalling 1.200 shares to be contributed are worth at least 3.000.000,- EURO, this estimation being based on the attached valuation report;

- the said estimation has not decreased till today.

Such certificate and the valuation report confirming the fair market value of the contributed shares being equal to three million euros (EUR 3,000,000.-), after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares that the amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) is transferred to the share capital and the surplus, being two million nine hundred seventy thousand euros (EUR 2,970,000.-), will be transferred to a share premium account.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders decide to amend the article 6 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at forty-two thousand five hundred euros (EUR 42,500.-) represented by four thousand two hundred fifty (4,250) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, all fully paid-up"

There being no further business, the meeting is terminated.

Cost

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately three thousand euros (3,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jan Bogdan PILCH, gérant de sociétés, né le 23 juin 1965 à Wisla, Pologne, demeurant ul. Skrzetuskiego 23, 30-441 Cracovie, Pologne,

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 mars 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé de la société Forum TFI Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 août 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2437 en date du 2 octobre 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente mille euros (30.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à quarante-deux mille cinq cents euros (42.500.- EUR) par l'émission de trois mille (3.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription,

Est intervenue aux présentes:

Pilch Investments, Société civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E 5097, représentée par son gérant M. Philippe AFLALO, pré-qualifié, laquelle déclare souscrire trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10, -) chacune par apport en nature de 1.200 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 100% des actions de la société "ARTAREN HOLDINGS LIMITED" une société régie par les lois de Chypre, ayant son siège social au 4 Thiseos, Egekomi, PC 2413, Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 242504.

Il résulte d'un certificat émis par le conseil d'administration de la société ARTAREN HOLDINGS LIMITED daté du 27 mars 2014, que:

Pilch Investments, Société Civile, a Luxembourg company having its registered office at Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg and registered with RCS Luxembourg under number E 5097, is the owner of 1.200 ordinary shares with a nominal value of EUR 1,- each of the Company, representing 100% of the Company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;
- Pilch Investments, Société Civile, prenamed, is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Cyprus law and the articles of association of the company, the shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Cyprus, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the company's shares totalling 1.200 shares to be contributed are worth at least 3.000.000,- EURO, this estimation being based on the attached valuation report;
- the said estimation has not decreased till today.

Ce certificat et le rapport d'évaluation, confirmant la valeur réelle des actions apportées qui s'élève à trois millions d'euros (3.000.000.-euros), après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Le comparant déclare que le montant de trente mille euros (30.000.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir deux millions neuf cent soixante-dix mille euros (2.970.000.- EUR) sera portée à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux mille cinq cents EUROS (42.500.- EUR) représenté par quatre mille deux cent cinquante (4.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille EUROS (3.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2014. Relation: LAC/2014/15201. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057749/151.

(140066444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Greenman Investments Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 186.343.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

John Grattan Wilkinson, born on 22 July 1971 in Dublin with professional address at Marlborough House, 21 Marlborough House, Donnybrook, Dublin 4,

here represented by Me Patrick GOEBEL, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholder, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Greenman Investments Partners S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate Object.

2.1 The object of the Company is to act as the general partner (actionnaire gérant commandité) of Greenman Investments S.C.A., SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) subject to the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act) under the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions).

2.2 The Company is entitled to take any action which may seem necessary or useful in order to achieve or to further the corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered Office

4.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred euros (EUR 100) each (the Shares).

Art. 6. Amendments to the Share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the extraordinary general meeting of shareholders.

Art. 7. Profit Sharing. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a single representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1 Shares are freely transferable amongst its shareholders if they are held only by a sole shareholder.

9.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of Shares to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company or in case of withdrawal of a shareholder from the Company by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the remaining shareholders.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1 The Company shall have the power to acquire Shares of its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

10.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by or the general meeting of the shareholders.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The Company's existence will be unaffected by the death, the suspension of civil rights, the insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 12. Management.

12.1 The Company is managed by a board of managers (conseil de gérance) of at least three managers (the Manager and each a Manager). The Managers are appointed revoked or replaced by a decision of the general meeting of the shareholders at any time, with or without cause.

12.2 In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of these Articles have been complied with.

12.3 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the sole shareholder or the general meeting of the shareholders fall within the power of the board of Managers.

12.4 The Company shall be bound by the joint signatures of any Managers with an A signature and any Manager with a B signature.

12.5 Any Manager may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.6 The resolutions of the board of Managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of the Managers are present or represented at a meeting of the board of Managers.

12.7 The board of Managers will appoint a chairman either for a specific period of time as determined in the relevant resolution or for the relevant meeting (pro-tempore). The chairman will preside at the meeting for which he/she has been appointed. The board of Managers appoints the chairman by vote of the majority of the Managers present or represented at the board meeting. In case of a tied vote, the chairman has a casting vote.

12.8 Written notice of any meeting of the board of Managers will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the board of Managers can be convened by any Manager. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of Managers.

12.9 A Manager may act at a meeting of the board of Managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his/her proxy. A Manager may also participate in a meeting of the board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any

Managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of Managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of Managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the Managers. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General Meetings of the Shareholder(s).

14.1 An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

14.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

14.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' Voting Rights, Quorum and Majority.

15.1 In case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

15.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.3 However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote.

Art. 16. Financial Year. The Company's year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

Art. 17. Financial Statements.

17.1 Each year as at the 31 December, the Company's balance sheet and the profit and loss statement are established under the responsibility of the board of Managers.

17.2 Each shareholder may inspect the balance sheet and the profit and loss statement at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of Profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to its/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Auditor. The Company may appoint an auditor (réviseur d'entreprises) in lieu of a commissaire aux comptes subject to applicable legal provisions.

Subscription and payment

The Articles having thus been established and Shares have been subscribed by:

John Grattan Wilkinson, prenamed: one hundred twenty-five (125) Shares.

All these Shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be nine hundred Euro (EUR 900.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three. The meeting appoints as Managers of the Company for an unlimited period of time and entitles them with signature power:

- Peter O'Reilly, born on 22 May 1954 in Dublin (Ireland) and residing professionally at 122 Lower Baggot Street, Dublin 2 (Ireland), with an A signature;

- Arnaud Bon, born on 5 July 1983 in Harfleur (France) and residing professionally at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Luxembourg), with a B signature;

- Binh-son Luong, born on 29 December 1973, in Savannakhet (Laos) and residing at 9, rue St. Ulric, L-2651 Luxembourg (Luxembourg), with a B signature.

2. The registered office is established at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois d'avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

John Grattan Wilkinson, né le 22 juillet 1971 à Dublin (Irlande) et avec adresse professionnelle au Marlborough House, 21 Marlborough House Donnybrook, Dublin 4 (Irlande),

représenté par Maître Patrick GOEBEL, résidant au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire, représenté tel que décrit plus haut, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les Statuts) qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom.

1.1 Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Greenman Investments Partners S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet social de la Société consiste à agir en tant qu'actionnaire commandité de, et prendre des intérêts d'actionnaire commandité dans Greenman Investments S.C.A., SICAV-FIS, une société d'investissements organisée sous la forme de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés telle que modifiée (la «loi de 2007»).

2.2 La Société peut accomplir toutes activités se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société.

4.3 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les Parts, et individuellement une Part) d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés.

Art. 7. Distributions. Chaque Part donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts indivisibles. Les Parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts.

9.1 Lorsque la Société n'a qu'un associé unique, toutes cessions de Parts détenues par l'associé unique sont libres.

9.2 En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts entre associés.

9.3 un tiers doit être accepté par les Autres Associés représentant trois quarts de leurs droits dans la société.

Art. 10. Rachat de parts.

10.1 La Société pourra acquérir ses propres Parts pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

10.2 L'acquisition et la disposition par la Société de Parts détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux termes et conditions qui seront décidés par l'associé unique ou une Assemblée Générale.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé d'au moins trois (3) gérants. Les Gérants sont désignés, révoqués avec ou sans cause et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale.

12.2 Vis-à-vis des tiers, les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions des présents Statuts.

12.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Associé unique ou à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance.

12.4 La Société sera engagée par la signature conjointe de n'importe lequel des Gérants avec une signature A et n'importe lequel des Gérants avec une signature B.

12.5 Un Gérant peut déléguer ses compétences pour une opération spécifique à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les Gérants déléguant détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

12.6 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.7 Un président pro tempore du Conseil de Gérance peut être désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil de Gérance pour laquelle il aura été désigné. En cas d'égalité des votes, le vote du président l'emporte.

12.8 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les Gérants sont présents ou représentés à la réunion concernée et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

12.9 Tout Gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

12.10 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par le président pro tempore de la réunion concernée, si un président a été désigné ou par tout Gérant. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

12.11 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents décrivant les résolutions et signés par tous les Gérants. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature d'un Gérant. Une décision prise par voie circulaire sera considérée comme ayant été passée au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés.

14.1 Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'Assemblée Générale.

14.2 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

14.3 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.

15.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

15.2 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts lui appartenant. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

15.3 Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

17.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

17.2 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net sera distribué aux associés sur base proportionnelle de leurs détentions de Parts dans la Société.

Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé (s) ou non, nommés par le(s) associé(s) qui fixera (fixeront) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. La Société peut nommer réviseur d'entreprises au lieu d'un commissaire aux comptes conformément aux dispositions légales réglementaires applicables.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été établis et toutes les Parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur John Grattan Wilkinson, prénommé: cent vingt-cinq (125) Parts

Toutes les Parts sont entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est désormais à la libre disposition de la Société; preuve ayant été donné au notaire instrumant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Déclaration

Le notaire passant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 1915 ont été remplies et s'en porte expressément témoin. En outre, le notaire passant le présent acte confirme que les présents Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la loi de 1915.

Frais

Les coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagés ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution, l'associé unique représentant l'entière du capital souscrit de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Les associés décident que le nombre de Gérants est fixé à trois (3) et nomme les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société et leur confie le pouvoir et la signature, chacune pour une durée indéterminée:

- Peter O'Reilly, né le 22 mai 1954 à Dublin (Irlande) et avec adresse professionnelle au 122 Lower Baggot Street, Dublin 2 (Irlande), avec une signature A;

- Arnaud Bon, né le 5 juillet 1983 à Harfleur (France) et avec adresse professionnelle 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec une signature B;

- Binh-son Luong, né le 29 décembre 1973 à Savannakhet (Laos) et résidant au 9 rue St. Ulric, L-2651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec une signature B.

2. Le siège social est établi au 5 rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par le nom, prénom usuel, état civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GOEBEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2014. LAC/2014/16991. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014057778/331.

(140066209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Bouschéisser Esch/Uelzecht, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4322 Esch-sur-Alzette, 10, rue de la Source.

R.C.S. Luxembourg F 4.606.

L'assemblée générale de l'association sans but lucratif «Bouschéisser Esch/Uelzecht», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F4606, a décidé en sa session du 14 mars 2014 de modifier les articles 1.4 et 4.2 des statuts du 7 février 1992.

Les nouveaux statuts sont reproduits intégralement ci-dessous.

Titre 1^{er}. Dénomination, siège, durée

Art. 1.1. L'association est dénommée «Bouschéisser Esch/Uelzecht».

Art. 1.2. Elle est constituée en association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que par les présents statuts.

Art. 1.3. Elle résulte de la fusion des anciennes sociétés «ASTE Arcs» et «Archers Verts»

Art. 1.4. Son siège social est à Esch/Alzette. L'adresse précise est fixée par l'assemblée générale et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés.

Art. 1.5. Sa durée est illimitée.

Titre 2. Objet

Art. 2.1. La pratique et le développement du sport du tir à l'arc.

Art. 2.2. L'achat en commun de toutes les marchandises ayant rapport au but qu'elle s'est proposé.

Art. 2.3. L'acquisition, la location de toute propriété dans l'intérêt de l'association.

Titre 3. Membres, Admission, Démission, Exclusion

Art. 3.1. L'association se compose de membres actifs, de membres donateurs et de membres honoraires.

Art. 3.2. Le nombre des membres est illimité; il ne peut cependant être inférieur à cinq.

Art. 3.3. Peut devenir membre actif, toute personne manifestant sa volonté, déterminée à observer les présents statuts et agréée par le conseil d'administration. (C.A.)

Art. 3.4. Peut devenir membre donateur, toute personne qui, sans prendre part activement, au fonctionnement de l'association, lui prête une aide financière annuelle selon une cotisation fixée par le C.A.

Art. 3.5. Le C. A. pourra former un comité d'honneur et conférer le titre de membre honoraire.

Art. 3.6. La démission d'un membre doit parvenir par écrit au C.A.

Art. 3.7. Un membre est réputé démissionnaire quand il a négligé de régler sa cotisation dans les délais prescrits.

Art. 3.8. L'exclusion pour motifs graves peut être prononcée par le C.A. statuant à la majorité de deux tiers des voix. Toute exclusion doit être ratifiée par l'assemblée générale (A.G.)

Titre 4. Cotisation

Art. 4.1. Le montant de la cotisation annuelle sera fixé chaque année par l'A.G.

Art. 4.2. Elle ne doit dépasser le montant de 25.- EUR à indice 100.

Art. 4.3. Elle est due le jour qui suit l'assemblée générale.

Titre 5. Conseil d'Administration

Art. 5.1. L'Association est administrée par un C.A. de 5 à 11 administrateurs, élus par l'A.G. pour le terme d'un an, révocables par elle.

Art. 5.2. Le Président du C.A. est désigné pour la durée d'un an par l'A.G. par la majorité absolue des votants. Il est rééligible. Le C.A. désignera parmi ses membres le Vice-président, le Trésorier et le Secrétaire.

Art. 5.3. Le C.A. se réunit sur convocation du secrétaire chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association, mais au moins une fois par mois.

Art. 5.4. Les décisions du C.A. sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage la voix du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 5.5. Les signatures conjointes de deux administrateurs, dont l'un doit être le Président ou le Secrétaire, engagent valablement l'association envers des tiers.

Art. 5.6. Le C.A. a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'A.G.

Art. 5.7. Tout membre du C.A. absent sans excuse, trois fois successivement, est démissionnaire de droit de ses fonctions d'administrateur.

Titre 6. L'Assemblée Générale (A.G.)

Art. 6.1. L'A.G. se réunit au moins une fois par an au cours du premier trimestre de l'année. Une A.G. extraordinaire doit être convoquée endéans les quinze jours toutes les fois qu'un cinquième au moins des sociétaires en fait la demande.

Art. 6.2. La convocation pour l'A.G. est envoyée au moins huit jours francs à l'avance et contient l'ordre du jour.

Art. 6.3. L'A.G. a le droit de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de la société, d'approuver le compte de l'exercice écoulé, d'élire les membres du C.A. et des commissions, de fixer les cotisations, de prononcer l'exclusion d'un membre, de prendre d'une façon générale toutes les décisions dépassant les limites de pouvoirs dévolus au C.A.

Art. 6.4. L'année sociale est celle du calendrier.

Art. 6.5. Tous les membres actifs ont le droit de vote à l'A.G. Un membre actif peut se faire représenter à l'A.G. par un autre membre actif, par procuration écrite. Chaque membre actif ne peut représenter qu'un seul autre membre actif.

Art. 6.6. L'A.G. entend les rapports du C.A. sur la situation financière de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé et délibère sur les questions à l'ordre du jour. Deux réviseurs de caisse, non membres du C.A., sont désignés annuellement par l'A.G.

Titre 7. Divers

Art. 7.1. Tous les cas non prévus par les présents statuts seront tranchés par le C.A. Les décisions devront être approuvées par l'A.G. suivante.

Titre 8. Dissolution

Art. 8.1. Les modifications aux statuts, ainsi que la dissolution de l'association se feront d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. L'A.G. ayant décidé la liquidation de la société désignera également un ou plusieurs liquidateurs. Après acquittement du passif, ses fonds seront désignés aux oeuvres sociales selon les dispositifs de l'administration communale de la ville d'Esch/Alzette.

Référence de publication: 2014057575/75.

(140066207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

GGM Venture Capital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.779.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Ugo Gargiulo, with professional address in Munsbach acting as the representative of the board of managers of GGM Venture Capital General Partner S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at Munsbach, 6A rue Gabriel Lippmann, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171781, acting as the general partner and sole manager (the "Sole Manager") of GGM Venture Capital S.C.A. SICAR a Luxembourg société en commandite par actions having its registered office at 5 Munsbach, 6A rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171779 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Sole Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated April 12, 2013.

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is fixed at one thousand Euro divided into General Partner Shares.

2) Pursuant to article 6 of the Articles, an authorization is given to the Sole Manager "to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital (i.e. EUR five hundred million EUROS (EUR 500.000.000.-) from time to time subject as follows:

a) the above authorization will expire five years after the date of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorization following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalization of reserves (including in favour of new Shareholders) or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law."

Within the limits of the authorized capital set out in the above article, the Sole Manager is authorized and empowered to realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more tranches, by the issue of Manager Issued Shares, against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves (including in favor of new shareholders) or in any other manner determined by the Sole Manager.

The Sole Manager is specially authorized to issue such Manager Issued Shares by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the Manager Issued Shares.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the publication of the incorporation deed of the Company in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

The Sole Manager is authorized to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of the issued share capital and authorized share capital following any increase pursuant to the article 5.2. The Sole Manager is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law of 10 August 1915 relating to the commercial companies. Furthermore, the Sole Manager may

delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

3) By resolutions dated 24 February 2014 (the "Resolutions"), the Sole Manager, has resolved to approve the issuance of 1,000 (one thousand) new Ordinary Shares to KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS S.A. (the "New Shares"), by contribution in cash, of one million Euros (EUR 1,000,000.00) paid up to an amount of three hundred thousand Euros (EUR 300,000.00) representing thirty per cent (30%) of the total subscription price of the subscribed shares.

The certificate issued by the bank was shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

4) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of today, the subscribed share capital of the Company presently amounts to five million one hundred and fifty one thousand Euro (EUR 5,151,000.-) divided into 5,150 (five thousand one hundred and fifty) Ordinary Share and 1 (one) Limited Shares without nominal value

Therefore the first paragraph of article 6 of the Articles is amended accordingly.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le dix avril

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Ugo Gargiulo, demeurant professionnellement à Munsbach, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de GGM Venture Capital General Partner S. à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171781, en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Unique") de GGM Venture Capital S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social à Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171779 (la "Société"), dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Unique, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 8 Avril 2014.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 6 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à mille euros représenté par une action de commandité détenue par l'actionnaire commandité (l'"Action de Commandité").

2) Conformément à l'article 6 des Statuts, le Gérant Unique est autorisé "à émettre de temps à autre des Actions de Commandités (les "Actions Emises par le Gérant Commandité") dans les limites du Capital Autorisé (i.e. cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000.-)) comme suit:

a) l'autorisation susmentionnée expirera cinq ans à partir de la date de publication de l'acte du 11 avril 2013 étant entendu qu'une ou des période(s) d'autorisation supplémentaires suite à cette période pourra ou pourront être approuvée(s) par Résolution des Actionnaires dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

b) le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant Commandité et peut émettre les Actions Emises par le Gérant Commandité à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation de réserves (notamment en faveur des nouveaux Actionnaires) ou de toute autre manière que le Gérant Commandité peut déterminer, sous réserve de la Loi de 1915."

Dans les limites du capital autorisé défini dans l'article ci-dessus, le Gérant Unique est autorisé à et a le pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité, contre apport en numéraire ou en nature, par apport de créances, par incorporation des réserves (y compris en faveur de nouveaux actionnaires) ou de toute autre manière déterminée par le Gérant Unique.

Le Gérant Unique est spécialement autorisé à émettre ces Actions Emises par le Gérant Commandité en limitant ou supprimant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire à ces nouvelles actions.

Cette autorisation expirera au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le journal officiel du Luxembourg (le Mémorial C) et pourra être renouvelée en conformité avec les dispositions légales applicables.

Le Gérant Unique est autorisé à faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des Statuts afin de constater la modification du capital social émis et du capital social autorisé à la suite d'une augmentation réalisée sur base de l'article 5.2. Le Gérant Unique est autorisé à faire ou à autoriser tous les actes requis pour l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Par ailleurs, le Géant Unique peut déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Emises par le Gérant Commandité et de faire acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité par devant notaire.

3) Par résolutions prises en date du 24 Février 2014 (les "Résolutions"), le Gérant Unique a décidé d'approuver l'émission de 1.000 (mille) nouvelles actions ordinaires souscrit à KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS S.A. (les "Nouvelles Actions"), par un apport d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00) versée pour un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,00) représentant le trente pour cent (30%) du prix total de souscription des actions souscrites.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées comme indiqué dans les Résolutions et le certificat de la banque a été montré au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

4) Suite à l'augmentation du capital social avec effet à la date de ce jour le capital de la Société s'élève à présent à cinq millions cent cinquante et un mille euros (EUR 5.151.000,-), divisé en cinq mille cent cinquante (5.150) Actions de Commanditaires, une (1) Action de Commandité sans désignation de valeur nominale.

Il s'ensuit que le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts est modifié en conséquence.

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à trois mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: U.GARGIULO, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 avril 2014. Relation: LAC/2014/17362. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé) Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014057789/132.

(140066798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Sumox S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 57, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 136.201.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058066/10.

(140066701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Aequitas Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aequitas Europe 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058200/11.

(140067582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GLI Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.374.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of March.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“GLI Finance Limited”, a non cellular company within the meaning of section 2 (1) (c) of the Companies (Guernsey) Law 2008 (“the Companies Law”), incorporated under the Laws of Guernsey on the 09th day of June, 2005 pursuant to an Act of the Royal Court of Guernsey, registered with the Guernsey Company Registry under number 43260, having its registered office at Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 4NA (the Sole Partner)

here represented by Virginie Pierru, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on March 05th 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

1. Form - Corporate name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "GLI Investment Holdings S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, warrants, options, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin;

3.2 The Company may also finance certain companies and enterprises, by means of asset-backed and working capital finance in the form of loans or otherwise, the taking of any controlling and supervisory measures in relation thereto and the performance of any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose;

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.4 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.5 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.7 The Company may provide services/advice to Connected Companies; and

3.8 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its purpose as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand Pounds (£20,000.-) represented by a hundred (100) shares having each a nominal value of two hundred Pounds (£200.-) each (hereafter collectively referred to as the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject to the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers.

9.1 The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation and signature power.

10.1.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1.2 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.1.3 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

10.1.4 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers.

11.1 The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year and annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the last Friday of June.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provision:

The first business year begins today and ends on 31 December 2014.

Subscription and payment:

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

| Subscriber | Numbers of shares | Subscription price (£) |
|-------------------------------|-------------------|------------------------|
| GLI FINANCE Limited | 100 | 20,000.- |
| Total | 100 | 20,000.- |

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand Pounds (£20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand Pounds (£20,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred sixty-four Euro (EUR 1,264.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr. Bakary SYLLA, born in Monrovia, The Republic of Liberia, on 1st November 1976, with professional address at 55, Avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg;

- Mr. Robert KIMMELS, born March 4th 1969, in Breukelen (The Netherlands), with professional address at 55, Avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg.

2) The Company shall have its Registered Office at 55, Avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GLI Finance Limited», une «non cellular company» au sens de la section 2 (1) (c) de la loi sur les sociétés (Guernesey) de 2008 (la «Loi sur les Sociétés»), constituée selon les lois de Guernesey le 9 juin 2005 conformément à un «Act of the Royal Court of Guernsey», immatriculée auprès du registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 43260, ayant son siège social à Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey, GY1 4NA, (l'Associé Unique),

ici représentée par Virginie Pierru, ayant pour adresse professionnelle 3, Rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 05 Mars 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GLI Investment Holdings S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

- (a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objets.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, acquisition et échange ou de toute autre manière toute action, part et autres titres de participation, titres obligataires et obligations garanties, bons de souscriptions, options, certificats et autres titres de créance et plus généralement tout titre de créance et instrument financier émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

3.2 La Société peut aussi financer certaines sociétés ou entreprises par le biais d'actifs garantis et de fonds de roulement sous la forme de prêts ou autrement, par la prise de toute mesure de contrôle et de supervision et par l'exécution de toute opération qu'elle pourrait considérer comme utile à l'accomplissement et au développement de son objet;

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens;

3.4 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.6 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

3.7 la Société pourra fournir des services aux Sociétés apparentés;

3.8 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt mille Livres (£20.000,-) représenté par cent (100) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur de deux cent Livres (£200,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision en ce sens peut, sans que cela soit obligatoire, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts.

5.5 La Société peut procéder au rachat, et/ou l'annulation de ses propres parts sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société. Sans préjudice de la loi et de ses Statuts, la Société sera valablement liée ou représentée vis-à-vis des tiers:

- la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou,
- en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant, ou
- par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1. S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2. Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions

écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si à cet instant la Société compte plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue le dernier vendredi du mois de juin de chaque année conformément à l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Le capital social a été souscrit comme suit:

| Souscripteur | Nombre de Parts Sociales | Prix de souscription (£) |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| GLI FINANCE Ltd | 100 | 20,000.- |
| Total | 100 | 20,000.- |

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille Livres (£20,000-) correspondant à un capital de vingt mille Livres (£20,000-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent soixante-quatre euros (1.264.-EUR).

Résolutions extraordinaire de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1) La personne suivante est nommée comme Gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
 - Mr. Bakary SYLLA, né à Monrovia, République du Liberia, le 1^{er} Novembre 1976, ayant pour adresse professionnelle le 55, Avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg;
 - Mr. Robert KIMMELS, né le 4 Mars 1969, à Breukelen, Royaume des Pays Bas, ayant pour adresse professionnelle le 55, Avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg.

2) Le Siège Social de la Société est établi à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18.03.2014. Relation: LAC/2014/12576. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg le 13.03.2014.

Référence de publication: 2014057791/523.

(140066874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Goldeneye S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 137.483.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-DEUX AVRIL

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Nathalie JACQUEMART, représentée par Monsieur Luc WITTNER, employé privé, demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

ci-après appelée "la comparante",

Laquelle comparante, en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société anonyme "GOLDENEYE S.A.", R.C.S. Luxembourg B 137.483, ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro 137.483, ci-après dénommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1045 du 28 avril 2008.

Que les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Que le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000.-EUR), représenté par quatre-vingt (80) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) par action, toutes entièrement libérées.

A la suite de ces constatations, l'Assemblée Générale des actionnaires, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Stéphane WARNIER, employé privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique) le 25 mars 1966, demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès. L-1836 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge complète aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.100 (mille cent euro).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. WITTNER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 avril 2014. Relation: RED/2014/928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014057793/56.

(140066881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

G2S Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Luxembourg, 210, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.341.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. La société à responsabilité limitée AMS PROMOTIONS S.à r.l., avec siège social à L-4959 Bascharage, 24, op Zaemer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 153138,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Anthony SGRO, responsable commercial, né à Metz (France), le 29 janvier 1976, demeurant à F-57140 Woippy, 2, rue des Fraisières.

2. La société anonyme SAGE PROMOTION S.A., avec siège social à L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 183368,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Maurizio SADDI, administrateur de société, né à Steinfort, le 3 juillet 1965, demeurant L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "G2S Investissement S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant pour son propre compte que pour le compte de tiers la promotion de toutes réalisations, l'achat, la vente, l'échange, la transformation, l'aménagement et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Elle a également pour objet tout commerce, vente de biens mobiliers et location. Elle pourra contracter tous prêts ou crédits, avec ou sans hypothèque, gager ses biens ou se porter caution solidaire et réelle au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement, la mise en valeur et le développement de ces participations.

En général, elle pourra réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

| | |
|--|-----|
| - la société AMS PROMOTIONS S.à r.l., prédésignée, | |
| Cinquante parts sociales | 50 |
| - la société SAGE PROMOTION S.A., prédésignée, | |
| Cinquante parts sociales | 50 |
| TOTAL: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de neuf cent euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Anthony SGRO, responsable commercial, né à Metz (France), le 29 janvier 1976, demeurant à F-57140 Woippy, 2, rue des Fraisiers, en tant que gérant technique.

- Monsieur Maurizio SADDI, administrateur de société, né à Steinfort, le 3 juillet 1965, demeurant L-4985 Sanem, 12, rue des Pommiers, en tant que gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4940 Bascharage, 210, route de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SGRO, M. SADDI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2014. LAC/2014/17022. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014057804/126.

(140066211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

TE Connectivity Holding International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.805.

Les comptes annuels au 27 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058093/10.

(140066905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Terra Nova Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 94.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058095/10.

(140066887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**KLG S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. KLG Spf S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 149.081.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KLG SPF S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 149081, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2296 du 24 novembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie LAHAYE, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société de "KLG Spf S.A." en KLG S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts;

- Changement de l'objet social de Spf en Soparfi. L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.»;

- Suppression subséquente de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés de gestion de patrimoine familial apparaissant dans les statuts et par conséquent, modification des articles 1^{er} et 15 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de de «KLG Spf S.A.» en «KLG S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en SOPARFI et par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence à la loi «SPF» contenue aux articles 1^{er} et 15 des statuts. En conséquence, les articles 1^{er} et 15 des statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KLG S.A.».».

« **Art. 15.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, S. LAHAYE, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 23 avril 2014. Relation: MER/2014/811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057865/86.

(140066638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.